

La lettre de la commission nationale écologie de la LCR

« **L'écologie 100% à gauche** » n° 11

lundi 9 janvier 2006, par [LCR \(Commission nationale écologie\)](#) (Date de rédaction antérieure : mars 2005).

Sommaire

- [Projet de constitution européenne](#)
- [La Loire dit non au retraitement](#)
- [Pour une inspection indépendante](#)
- [Des tomates au plutonium ?](#)

Projet de constitution européenne : Libéralisme, productivisme, militarisme...

Le projet de constitution européenne constitue-t-il un pas en avant vers une Europe écologique ? On serait tenté de le croire en écoutant certains Verts féroce­ment engagés pour le oui, dont l'argumentation est pourtant éloignée de toute considération écologique. Ainsi, si ce traité « (*entérine*) *nombre de politiques actuelles de l'UE productivistes et libérales* », il faut cependant le voter ! On est contre dans le détail, mais pour l'ensemble ! On se rassure avec des phrases creuses et fausses : « *L'Europe constitue le premier espace où s'élaborent, certes insuffisamment, des règles dont le but est de construire un développement durable accessible à tous au plan mondial.* » (tribune de responsables Verts, *Libération* 27/09/2004)

Que dit donc le projet de Constitution ? que permet-il et qu'interdit-il ?

Commençons par le « développement durable » : « *l'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein*

emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement.

» (article I-3 § 3). Nous voilà bien loin des avancées de la Déclaration de Rio de 1992. Le concept de développement durable, pourtant déjà bien critiquable, est ici presque totalement vidé de sa portée écologique, et retourné en caution d'un productivisme permanent, « l'environnement » n'étant plus qu'une variable parmi d'autres au même titre que... « *la stabilité des prix* ». On fait mine de croire que l'on va pouvoir produire toujours plus sans conséquence environnementale, et sans se soucier des inégalités à l'échelle mondiale ni des conséquences dans le temps (les « générations futures » évoquées au détour du préambule se débrouilleront...).

En 448 articles, cette constitution ne dit rien sur le climat, sur la biodiversité, le nucléaire, les questions écologiques liées au transport, à l'agriculture ou à l'énergie... On cherchera vainement les mots « écologique » ou « écosystème ». L'Europe semblerait pourtant un cadre minimal pour la mise en œuvre des politiques environnementales.

La politique environnementale commune n'existe pourtant pas. Pour définir des mesures fiscales européennes, des mesures relatives à la gestion de l'eau ou encore des « *mesures affectant sensiblement le choix d'un Etat membre entre différentes sources d'énergie* » (ouf ! pour le nucléaire français...), l'unanimité des 25 Etats membres est requise. On le voit, il n'y a pas grand risque qu'émerge une politique écologique européenne conséquente. Le principe de précaution, déjà présent dans les textes actuels, n'est pas défini... là encore on est bien en deçà de Rio. En outre il n'est évoqué que dans la partie environnement, pas dans la partie protection des consommateurs

ou santé publique (III-233, III-235 et III-278).

Si l'environnement est réduit à la portion congrue, les transports (III-236 et suivants), l'énergie (III-256) et l'agriculture (III-225 et suivants) font l'objet de nombreux articles, au contenu strictement économique. Dans ces trois domaines, l'emprise de l'idéologie libérale est totale. Le marché est la règle, il doit être préservé : cette antienne est répétée jusqu'à l'absurde. « *Toute mesure dans le domaine des prix et conditions de transport, adoptée dans le cadre de la Constitution, doit tenir compte de la situation économique des transporteurs* » (article III-239) ! Qu'un tel article figure dans un projet de Constitution est confondant... On remarquera qu'il n'existe pas d'articles indiquant que ce même type de mesure doit tenir compte de la situation de l'environnement ou de la situation des salariés du secteur des transports...

Comment prendre des mesures pour rééquilibrer la part du rail ou du cabotage maritime dans le transport de marchandises sans porter atteinte à la situation économique des transporteurs routiers ? Dans le domaine de l'énergie, l'Union « *visé à assurer le fonctionnement du marché* », ce qui limite les possibilités de promotion de l'efficacité énergétique et de développement des énergies nouvelles et renouvelables par ailleurs réaffirmée (III-256). Comment aider ces énergies sans aide publique massive, prohibée par ailleurs par d'autres articles du traité, notamment le III-167 ? Quant à la politique agricole commune, son premier objectif est... « *d'accroître la productivité* » (III-227) : on croît rêver, mais non, dans une Europe qui croule sous la surproduction, il faut produire toujours plus.

Pas un mot par contre sur les pesticides, la qualité de l'eau, la diversité des productions... On le voit de tous côtés

la possibilité d'une politique écologique alternative résolue est bloquée. On sait qu'il en est de même pour la politique sociale...

Le bouquet ne serait pas complet si l'on ne nous promettait pas la paix. Comment en effet l'Union compte-t-elle atteindre son but « *de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples* (I-3 § 1) ? Mais tout simplement en réaffirmant son allégeance à l'OTAN et en développant son armement : « *Les Etats membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires* », « *La politique de l'Union (...) respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord* » (I-41) Sans doute une manière de s'émanciper de l'hégémonisme étatsunien...

Loin donc d'être un appui pour des avancées écologiques, ce projet institue de redoutables obstacles permanents dans cette voie. Décidément, votons NON !!!

Laurent Menghini

La Loire dit non au retraitement des ferrailles radioactives

C'est sur une victoire provisoire que s'est conclue la manifestation du 12 février à Saint-Etienne (Loire). En effet, quelques jours auparavant, l'aciérie Feursmétal (plus grande aciérie de France) a renoncé à ses essais de fusion de métaux issus de la filière nucléaire. Elle avait pourtant reçu en septembre 2004 l'autorisation préfectorale de refondre dans les prochaines années entre 1 000 à 1 500 tonnes de ferrailles provenant de la Socatri (filiale d'Eurodif), spécialisée dans la maintenance des installations d'enrichissement de l'uranium du site du Tricastin, à Pierrelatte. Mais c'était sans compter la mobilisation des 38 organisations (associations de riverains, écologistes, experts indépendants, syndicats...) qui, soutenues par le réseau Sortir du Nucléaire,

ont dénoncé les risques encourus par les salariés de Feursmétal et les populations de la région : inhalation de poussières radioactives combinée à d'autres polluants ; dissémination de la radioactivité et perte de sa traçabilité dans les biens courants de consommation ; effets sur la santé de l'accumulation de faibles doses de radioactivité...

Cette collaboration, trop rare, entre organisations travaillant sur différents terrains, a permis d'alerter les habitants de la Loire et de recueillir des milliers de signatures contre le projet de l'aciérie. Il s'agit maintenant de garantir cette victoire en s'assurant que la suspension de ces essais devienne une interdiction ferme et définitive. Une première victoire qui en appelle d'autres afin d'interdire tout recyclage des déchets ou ferrailles issus de la filière nucléaire.

Vincent Gay

Pour une inspection indépendante de mines d'uranium au Niger

Le réseau Sortir du Nucléaire, qui dénonce les conséquences de l'extraction d'uranium sur la santé des mineurs Nigériens et sur l'environnement, lance une souscription afin d'organiser une inspection dans les mines du Niger sans restriction de la part de la Cogéma (en 2003, la CRIIRAD s'était fait confisquer tous ses appareils de mesure). Chèques à envoyer à l'ordre du réseau au 9 rue Dumenge/69004 Lyon, avec mention au dos « Mission Niger ».

Des tomates au plutonium ?

Le codex alimentarius (créé par l'OMS et la FAO en 1962) fixe des normes internationales sur les aliments, notamment concernant la proportion de nucléides qu'ils peuvent contenir. Mais le projet adopté par la commission du codex en juillet 2004 vise à relever les seuils de présence des éléments nucléaires dans l'alimentation (x 100 pour le radium 226 par exemple) sous prétexte

que la part d'aliments contaminés reste faible par rapport à la consommation totale.
C'est sans compter que les populations vivant dans les zones contaminées consomment essentiellement des produits locaux.
C'est par contre prendre acte de la dissémination d'éléments nucléaires (par les transports de déchets, le démantèlement des centrales, les bombes à l'uranium...) dans l'environnement et les aliments.
Participez à la campagne « Pas de radioactivité dans nos assiettes » sur <http://www.criirad.org>.

P.-S.

* « L'écologie 100% à gauche » n° 11, mars 2005. Lettre de la commission nationale écologie de la LCR. Adresse : Commission nationale écologie, 2 rue Richard Lenoir, 93100 Montreuil - Tel : 01 48 70 42 30 - Site : www.lcr-rouge.org, e-mail : lcr-cne laposte.net